# LA MADELEINE

Le syndicat intercommunal de La Madeleine a été institué pour répondre aux particularités locales de la paroisse de La Madeleine. En effet, le bourg est partagé entre deux communes : Guérande et Saint-Lyphard. Le Maire de Saint-Lyphard et M. Nicolas AMBROSINI, Conseiller municipal délégué à La Madeleine et ses villages, assurent une permanence tous les troisièmes samedis de chaque mois, de 10h à 12h, avec un élu de Guérande.

## Des permanences d'élus du Syndicat de la Madeleine à la mairie annexe

Des permanences d'élus du Syndicat de la Madeleine sont organisées, **à la mairie annexe de la Madeleine,** le 3ème samedi du mois.




https://www.mairie-saintlyphard.fr/mairie/la-madeleine?

# Le syndicat intercommunal de La Madeleine

## Ses compétences

- Scolaire (écoles, restauration scolaire et accueil périscolaire) ;
- Culturelle (équipements culturels) ;
- Sportive (salle des sports et terrains de sports) ;
- Aménagement urbain.

## Ses instances

- Le bureau du SIVOM,
- La commission d'appel d'offres,
- La commission Travaux et Scolaire.

## Son budget

Les recettes du syndicat proviennent de la contribution des 2 communes ainsi que les revenus des biens meubles ou immeubles. Elles sont calculées sur 4 critères :

- La population,
- les effectifs scolaires,
- les effectifs sportifs,
- le potentiel fiscal 3 taxes.

Dans le nouveau mode de gouvernance souhaité par les deux maires, une première réunion a eu lieu au mois de juillet en présence des élu(e)s et des services technique et administratif des Communes de Guérande et de Saint Lyphard. **L'objectif est d'étudier les besoins et établir un programme pluri annuel d'investissement et des règles de priorisation en tenant compte des capacités financières.**

**HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD**
1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

02 40 91 41 08